

ADMISSION SUR TITRE EN 4^e ANNEE DU CURSUS INGENIEUR

Des candidats, dont le nombre est fixé annuellement pour chacune des spécialités, sont admis sur titre en 4^e Année du cursus ingénieur, après examen de leur dossier par le Jury.

Cette admission est réservée aux étudiants justifiant à l'examen du dossier :

- **d'une Licence 3 obtenue en France**
- **d'un master 1 acquis ou en cours d'acquisition (première année de Master validée), soit d'un titre français ou étranger ou d'une qualification reconnus équivalents par le Directeur de l' INSA de Toulouse.**

Pour prononcer l'admission d'un candidat et ce, dans la limite des places disponibles, le Jury tient compte des éléments suivants :

- nombre d'années passées après le baccalauréat pour obtenir le master, ou la licence.
- nature des certificats obtenus compte-tenu de la spécialité demandée,
- mentions obtenues aux différentes unités de valeurs, et classement,
- appréciations des professeurs et en particulier du professeur responsable de la formation (sur imprimé joint à l'acte de candidature ou sous forme de lettre),
- entretien éventuel (**la date et les modalités de déroulement de l'entretien seront communiquées directement aux candidats concernés**).

Les étudiants étrangers devront avoir une bonne connaissance et une bonne compréhension de la langue française écrite et parlée.

Les candidats doivent faire acte de candidature et déposer les pièces justificatives **AVANT LE 21 MARS 2022** directement sur le site :

<https://candidatures.insa-toulouse.fr>

Les originaux de tous les documents téléchargés sur le lien ci-dessus seront exigés en cas d'admission.

FRAIS DE CANDIDATURE : 105 €, gratuit pour les candidats bénéficiaires d'une bourse d'étude délivrée par la France sur critères sociaux pour l'année 2020-2021 : joindre obligatoirement l'attestation de bourse du CROUS.

Calendrier des Jurys (sous réserve de modification) :

- **Résultats 1^{er} Jury - 8 avril 2022**
 - **Entretien éventuel : fin mai 2022 (les entretiens se dérouleront à l'INSA de Toulouse)**
- **Résultats 2^e Jury - 7 juin 2022**

Les résultats seront communiqués aux étudiants, sur INTERNET, après le jury, à l'adresse suivante :

<https://candidatures.insa-toulouse.fr>

LISTE DES SPECIALITES DE L'INSA DE TOULOUSE

GENIE BIOCHIMIQUE

AUTOMATIQUE, ELECTRONIQUE

INFORMATIQUE ET RESEAUX

GENIE MATHEMATIQUE ET MODELISATION

GENIE PHYSIQUE

GENIE DES PROCEDES

GENIE MECANIQUE

GENIE CIVIL

Droits de candidature – Lecture obligatoire

La candidature ne sera prise en compte qu'après paiement des droits de candidature s'élevant à 105 €, à défaut, elle ne sera pas examinée par le jury.

(Gratuit pour les candidats bénéficiaires d'une bourse d'étude délivrée par la France sur critères sociaux pour l'année 2021-2022 : joindre obligatoirement l'attestation de bourse du CROUS).

Ce montant reste acquis définitivement aux INSA, quel que soit le sort de la candidature, y compris en cas de démission.

Le paiement en ligne par Carte Bancaire est obligatoire. Cette facilité est offerte sur la candidature en ligne en vous redirigeant vers un site de paiement garantissant la sécurité de la transaction.

Calendrier recrutement 4^e année 2022-2023

DATE D'ECHEANCE	ACTIONS
	<p>DEPOT DE LA CANDIDATURE SUR CE SITE : https://candidatures.insa-toulouse.fr</p> <p>DU 20 JANVIER AU 21 MARS 2022</p>
<p>21 mars 2022</p>	<p>Date limite d'envoi du dossier <u>uniquement sur</u> le lien suivant https://candidatures.insa-toulouse.fr</p> <p>Date limite de réception du paiement des droits de candidature ou éventuellement pour les candidats bénéficiaires d'une bourse d'étude délivrée par la France, la notification de bourse 2021-2022 justifiant la gratuité des droits de candidature</p>
<p>8 avril 2022</p>	<p>Publication des résultats du 1^{er} Jury (admis, refusé ou convoqué à l'entretien)</p>
<p>10 mai 2022</p>	<p>NE CONCERNE QUE LES CANDIDATS CONVOQUES A L'ENTRETIEN</p> <p>Date limite de réponse en ligne par les candidats convoqués à l'entretien pour confirmer leur participation</p>
<p>fin mai 2022</p>	<p>Entretien à l'INSA de Toulouse.</p>
<p>7 juin 2022</p>	<p>Publication des résultats du 2^e jury (admis, refusé, liste complémentaire)</p>
<p>23 juin 2022</p>	<p>Date limite de réponse pour les candidats admis. Le candidat admis doit répondre en ligne à la proposition d'admission qui lui est faite, sous peine d'être considéré comme démissionnaire et radié de la liste des admis. Les candidats admis doivent transmettre les originaux de tous les documents.</p>